

## Avis aux porteurs transmis par Euroclear et mis en ligne sur le site internet de Sanso Longchamp AM

Paris, le 11/7/2025

**Objet : Evolution de la stratégie ESG du fonds Sanso Patrimoine.**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs du fonds Sanso Patrimoine, Part C (FR0010640029) ou Part I (FR0011256627) et nous vous en remercions.

### **1- Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?**

Afin d'élargir les opportunités d'investissements actuellement très contraignantes, la stratégie d'investissement ESG du fonds est modifiée.

Les critères extra-financiers n'intégreront plus les notations « ESG » des différents émetteurs, ni la référence à leur intensité carbone.

Le fonds continuera de respecter la politique d'exclusion de SANSO LONGCHAMP AM qui écarte les armes controversées, le secteur du tabac, les sociétés impliquées à hauteur de plus de 20% dans des activités liées au charbon thermique et aux énergies non conventionnelles, ainsi que les entreprises impliquées dans des controverses graves et répétées relatives au Pacte Mondial des Nations-Unies.

Les détails de la politique d'intégration des risques de durabilité de la société de gestion concernant le Fonds, y compris, mais sans s'y limiter, une description de la manière dont les facteurs et les risques de durabilité sont identifiés et, par la suite, comment ils sont intégrés dans les processus de prise de décision d'investissement, sont disponibles à l'adresse : <https://sanso-longchamp.com/nos-engagements-responsables/>.

La classification SFDR du fonds est inchangée et reste soumis à l'article 8 du règlement SFDR.

Toutes les autres caractéristiques de votre fonds restent inchangées.

### **2- Quand cette opération interviendra-t-elle ?**

**Les changements portant sur la stratégie d'investissement prendront effet à compter du 15/7/2025.**

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

**Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 15/7/2025**

### **3- Quel est l'impact de ces modifications sur le profil rendement / risque de votre investissement ?**

Modification du profil rendement/risque :	<b>NON</b>
Augmentation du profil rendement/risque :	<b>NON</b>
Augmentation potentielle des frais :	<b>NON</b>
Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque :	<b>NON SIGNIFICATIF</b>



**4- Quel est l'impact de cette opération sur votre fiscalité ?**

Ces changements n'ont pas d'impact sur la fiscalité des porteurs de parts.

**5- Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et sur le futur fonds ?**

	AVANT CHANGEMENT	APRES CHANGEMENT
Politique extra-financière	Le fonds met en œuvre une approche ISR significativement engageante telle que définie par la position-recommandation AMF 2020-03. De ce fait 90% au moins de la part du fonds investie en titres vifs fait l'objet d'une analyse ESG. La note ESG du portefeuille de titres notés doit être supérieure à celle de l'univers d'investissement duquel sont retirés les 20% des émetteurs ayant les moins bonnes notes ESG.	La société de gestion a classé le fonds en tant que produit financier soumis à l'article 8 du règlement SFDR. Le fonds met en œuvre une approche dite « inférieure aux standards minimaux » telles que décrite dans la Doctrine de l'AMF 2020-03. Le fonds respecte la politique d'exclusion de SANSO LONGCHAMP AM qui écarte les armes controversées, le secteur du tabac, les sociétés impliquées à hauteur de plus de 20% dans des activités liées au charbon thermique et aux énergies non conventionnelles, et les entreprises impliquées dans des controverses graves et répétées relatives au Pacte Mondial des Nations-Unies.

**6- Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du fonds sur le site internet [www.sanso-longchamp.com](http://www.sanso-longchamp.com) ou d'en faire la demande auprès de :

**SANSO LONGCHAMP Asset Management – 17 rue de Chaillot - 75116 PARIS**  
[contact@sanso-longchamp.com](mailto:contact@sanso-longchamp.com) / 01 84 16 64 36

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous souscrivez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

**En revanche, si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez demander le rachat sans frais de vos parts.** Cette possibilité vous sera toujours offerte, le fonds ne facturant pas de commission de rachat.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

David Kalfon  
Président